

Enquête exclusive « Études supérieures : budget, financement et bons plans »

Les études supérieures : un enjeu financier important qu'un parent sur 3 anticipe dès l'année de seconde

- **Le budget moyen consacré aux études supérieures est de 7118 euros par an et par enfant (frais de scolarité, logement et frais annexes inclus)**
- **Ce budget varie significativement selon le type d'études : écoles de commerce (10735 euros) et écoles d'ingénieurs (9733 euros) en tête, par rapport à l'université (6473 euros)**
- **Les principaux postes de dépenses : logement (2107 euros en moyenne par an et par enfant), frais de scolarité (1897 euros en moyenne par an et par enfant) et repas/alimentation (1182 euros en moyenne par an et par enfant)**
- **79% des parents anticipent ces dépenses importantes. 47% d'entre eux (soit plus d'un tiers des parents au global), commencent à s'en préoccuper plus de 2 ans avant le début des études supérieures, soit dès l'année de seconde.**
- **Plus d'un Français sur 2 (55%) a fait des arbitrages financiers (reporter certains projets ou certains achats) pour permettre à leur(s) enfant(s) de faire les études supérieures de leur choix**
- **87% des parents utilisent leur épargne pour financer les études supérieures de leurs enfants. Un quart d'entre eux (24%) compte sur les revenus issus du « job étudiant » de leur(s) enfant(s) et 10% souscrivent un crédit à la consommation**
- **Parmi les bons plans pour réduire leurs dépenses, un tiers des parents (34%) aide leur(s) enfant(s) à trouver un « petit boulot » et 26% prennent des cartes d'abonnement pour les billets de train/avion**

Villeneuve d'Ascq, le 21 mai 2018 – Alors que les lycéens en classe de terminale commenceront à recevoir dès demain les réponses à leurs vœux d'orientation sur Parcoursup et que certains sauront où ils étudieront l'an prochain, Cofidis publie les résultats de l'enquête inédite « Études supérieures : budget, financement et bons plans », réalisée en collaboration avec l'institut CSA Research*.

A travers cette enquête, Cofidis poursuit l'écoute des Français sur leurs modes de consommation et leur budget**.

Parmi les principaux résultats, **le budget global consacré aux études supérieures est de 7118 euros en moyenne par an et par enfant**. Ce budget varie significativement selon le type d'études (école de commerce : 10735 euros par an et par enfant ; école d'ingénieurs en tête : 9733 euros ; université : 6473 euros), et si l'enfant réalise ses études en dehors du domicile familial (8461 euros en moyenne par an et par enfant) et à Paris (9346 euros en moyenne vs. 6564 euros en moyenne en province).

Les principaux postes de dépenses sont le logement (2107 euros en moyenne par an et par enfant), les frais de scolarité (1897 euros en moyenne par an et par enfant) et l'alimentation (1182 euros par an et par enfant).

Les études supérieures constituent un enjeu financier important pour les parents. Même si près de 8 parents sur 10 (79%) déclarent être en mesure de financer les études de leurs enfants, plus de la moitié des parents (55%) déclarent avoir fait des arbitrages financiers pour permettre à leur(s) enfant(s) de faire les études supérieures de leur choix. Cet enjeu financier de taille nécessite pour les parents d'anticiper les dépenses liées aux études supérieures de leur(s) enfant(s) : 79% des parents anticipent ces dépenses. 47% d'entre eux, soit plus d'un tiers des parents au global, commencent à s'en préoccuper plus de 2 ans avant le début des études supérieures, soit dès l'année de seconde.

Les moyens de financement des études supérieures varient significativement selon le niveau de revenus des foyers. Ceux ayant des revenus supérieurs à 4501 euros nets mensuels puisent principalement dans leur épargne personnelle (97% d'entre eux) alors que **les revenus inférieurs à 4500 euros nets mensuels associent plusieurs modes de financement.** En complément de leur épargne (75%), ils utilisent notamment les revenus issus de l'emploi étudiant de leur(s) enfant(s) (30%) et le crédit à la consommation (14%). Ce dernier est souscrit parce que c'est **financièrement plus intéressant que de se servir de leur épargne personnelle (27%) et pour conserver de la trésorerie pour d'autres achats (22%).**

Pour réduire leurs dépenses, les parents ont recours à des bons plans : un tiers d'entre eux (34%) aide leur enfant à trouver un « petit boulot » et 26% prennent des cartes d'abonnement pour les billets de train/avion.

« *Le budget des études supérieures s'élève à 7118 euros en moyenne par an et par enfant. Il s'agit d'un coût important pour les familles et la question du financement est donc cruciale. On observe ainsi que 8 familles sur 10 anticipent les dépenses liées aux études, dont la moitié dès l'année de seconde. Par ailleurs, une famille sur deux doit faire des arbitrages financiers et reporter certains projets, notamment les foyers ayant des contraintes budgétaires* », déclare Céline François, Directrice Marketing de Cofidis.

Elle ajoute : « *Alors que les foyers ayant des revenus confortables puisent principalement dans leur épargne pour financer les études supérieures, nous observons que les familles ayant des revenus plus modestes ont recours au crédit à la consommation pour compléter leur épargne personnelle et les revenus du job étudiant de leur enfant.* »

Pour télécharger l'infographie des résultats, [cliquez ici](#)

Résultats détaillés

7118 euros, le budget moyen par an et par enfant en études supérieures

En moyenne, le budget consacré aux études supérieures s'élève à 7118 euros par an et par enfant. Cette somme inclut les frais de scolarité, le logement et les frais annexes (repas/alimentation, argent de poche, frais d'installation, ...)

Ce budget moyen varie fortement :

- > **en fonction du type d'études :** les parents ayant un enfant en écoles de commerce (10735 euros) et d'ingénieurs (9733 euros) dépensent plus que ceux ayant un enfant à l'université (6473 euros) ou en BTS (6870 euros)
- > **si l'enfant réalise ses études en dehors du domicile familial :** 8461 euros en moyenne vs. 6393 euros (s'il vit au domicile familial).
- > **si l'enfant réalise ses études à Paris ou en province :** 9346 euros en moyenne vs. 6564 euros en moyenne. Le budget dédié au logement est 3 fois supérieur à Paris (4014 euros en moyenne vs. 1320 euros en province).

On observe par ailleurs des **différences sociodémographiques importantes :**

- > Les **CSP+** ont un budget nettement supérieur aux **CSP-** : 8103 euros vs. 5528 euros
- > Les **femmes** ont un budget réduit par rapport aux hommes : 6564 euros vs. 7775 euros

A noter qu'**une famille sur 2 (53%) reçoit des aides financières du type APL (Aide personnalisée au logement) ou bourses pour leur(s) enfant(s).** Le montant de ces aides s'élève à 1736 euros en moyenne par an. Par ailleurs, 44% des familles déclarent se renseigner sur les aides éventuelles, notamment ceux qui ont un budget plus contraint (CSP- : 58%).

Les frais de scolarité, le logement et l'alimentation, principaux postes de dépenses

Dans le détail, les principaux postes de dépenses sont le **logement (2107 euros en moyenne par an et par enfant)**, les **frais de scolarité (1897 euros en moyenne par an et par enfant)** et l'**alimentation (1182 euros en moyenne par an et par enfant)**.

Le reste de l'enveloppe budgétaire est ensuite alloué à l'**argent de poche** (loisirs, sortie, vêtements, ... ; **704 euros** en moyenne par an et par enfant), les **billets de train/d'avion** (**274 euros** en moyenne par an et par enfant), les **frais d'installation** (déménagement, mobilier, ... ; **272 euros** en moyenne par an et par enfant), les **transports sur place** (**260 euros** en moyenne par an et par enfant), les **frais de santé** (mutuelles étudiantes, frais de santé, ... ; **220 euros** en moyenne par an et par enfant) et le **forfait mobile/internet** (**203 euros** en moyenne par an et par enfant).

Les études supérieures, un enjeu financier important que les parents anticipent

On observe que les **études supérieures constituent un enjeu financier important pour les parents**. Même si **près de 8 parents sur 10 (79%) déclarent être en mesure de financer les études de leurs enfants, plus de la moitié des parents (55%) déclare avoir fait des arbitrages financiers** (reporter certains projets ou certains achats à une date ultérieure) pour permettre à leur(s) enfant(s) de faire les études supérieures de leur choix.

Cet enjeu financier de taille impose aux parents d'anticiper les dépenses liées aux études supérieures de leur(s) enfant(s) : 79% des parents anticipent ces dépenses.

Près de la moitié d'entre eux (47%), soit plus d'un parent sur 3 au global, commence à s'en préoccuper plus de 2 ans avant le début des études supérieures, soit dès l'année de seconde.

A noter que **24% des parents anticipent entre 6 mois et un an et 16% d'entre eux entre 1 et 2 ans avant le début des études supérieures.**

Des modes de financement qui diffèrent fortement selon le niveau de revenus des parents

Les parents anticipent donc de longue date les dépenses liées aux études supérieures. **L'épargne personnelle constitue ainsi logiquement leur principale source de financement (87% des parents en moyenne)**, suivie par les **revenus issus de l'emploi que le(s) enfant(s) effectue(nt) pendant leurs études (24% des parents en moyenne)** et le **crédit à la consommation (10% des parents en moyenne)**.

Il faut néanmoins nuancer ces résultats. Ce sont les foyers ayant des revenus les plus confortables qui utilisent principalement voire uniquement leur épargne personnelle (97% des foyers ayant des revenus supérieurs à 4501 euros nets mensuels).

A contrario, les foyers aux revenus plus modestes (moins de 4500 euros nets mensuels) font appel à plusieurs modes en financement.

En complément de leur épargne :

- **30% utilisent les revenus issus du « job étudiant » de leur(s) enfant(s)**
- **14% souscrivent un crédit à la consommation**

Le crédit à la consommation est davantage utilisé :

- **par les foyers qui ont des contraintes budgétaires importantes : ceux qui font des arbitrages financiers (16%) et ceux qui ont de petits revenus (moins de 1500 euros nets mensuels ; 16%).**

A noter que la moitié des foyers ayant des revenus inférieurs à 1500 euros mensuels (53%) déclare être en mesure de financer les études de leur(s) enfant(s) et 61% déclarent avoir fait des arbitrages financiers.

Les emprunteurs souscrivent un crédit à la consommation parce que c'est **financièrement plus intéressant que de se servir de leur épargne personnelle (27%)** et pour **conserver de la trésorerie pour d'autres achats (22%)**.

Les femmes ont un budget plus contraint

Elles consacrent un budget moins important que la moyenne aux études supérieures de leur(s) enfant(s) (**6564 euros vs. 7118 euros en moyenne vs. 7775 euros pour les hommes**) et sont moins nombreuses que la moyenne à déclarer être en mesure de les financer (**70% vs 79% en moyenne vs 90% des hommes**). Par ailleurs, elles semblent avoir plus de difficulté à anticiper ces dépenses importantes (**75% vs. 79% en moyenne vs. 83% des hommes**), ce qui témoigne d'un budget plus contraint. Elles comptent d'ailleurs davantage que la moyenne sur les revenus issus du « job étudiant » de leur(s) enfant(s) (**16% vs. 13% chez l'ensemble vs. 9% des hommes**) et se renseignent davantage sur les aides éventuelles qu'elles peuvent obtenir (**50% vs. 44% chez l'ensemble**).

Utiliser des bons plans pour réduire ses dépenses, une pratique généralisée chez les parents

Au vu des dépenses importantes liées aux études supérieures, une majorité des familles opte pour des « bons plans » (79%) pour réduire leurs dépenses.

Un tiers des parents (34%) aide leur(s) enfant(s) à trouver un « petit boulot ». C'est particulièrement marqué chez les parents qui déclarent faire des arbitrages financiers (41%) et qui ont de fait un budget plus contraint.

Parmi les autres astuces : 26% des parents prennent des cartes d'abonnement pour les billets de train/avion, 19% d'entre eux encouragent leur(s) enfant(s) à prendre une colocation pour partager les frais et 14% jouent de leur relation (famille, amis, collègues) pour trouver un hébergement à leur(s) enfant(s).

*Méthodologie de l'enquête

Une étude réalisée par CSA Research pour Cofidis France, par questionnaire auto-administré du 19 au 28 mars 2018 auprès d'un échantillon de 503 parents d'enfants scolarisés dans le supérieur.

** Parmi les études réalisées par Cofidis figure le **Baromètre du pouvoir d'achat** publié chaque année au mois de septembre. D'autres études viennent renseigner sur le **budget des Français** (pour Noël, pour leur mariage, ...). Par ailleurs, Cofidis a publié en avril 2018 l'**enquête « Portrait-robot des emprunteurs »** qui éclaire le marché sur « Qui sont les Français qui souscrivent un crédit à la consommation ? » .

A propos de COFIDIS France

Avec 2 millions de clients et 350 enseignes partenaires, Cofidis est depuis plus de 30 ans l'un des principaux acteurs du crédit à la consommation en France (crédits renouvelables et prêts personnels, solutions de paiement, assurance, rachat de créances et partenariats). Acteur fortement engagé dans l'accompagnement de ses clients, Cofidis s'appuie sur un conseil personnalisé, des outils & services innovants et la pédagogie du crédit pour faire du consommateur un acteur de son budget, informé et responsable. Cofidis contribue également au dynamisme commercial des enseignes de distribution et sites e-commerce grâce à des solutions performantes et sur-mesure en matière de facilités de paiement (carte 4 étoiles, 1euro.com, 3xCB, crédit amortissable). Pour en savoir plus : www.cofidis.fr et www.cofidis-retail.fr

Contacts presse (Agence Babel)

Xavier ROC – xavier.roc@agencebabel.com - Tel : 01 53 00 10 58 - Port : 06 79 61 64 28

Clémentine DUGUAY – clementine.duguay@agencebabel.com - Tel : 01 53 00 10 68 - Port : 06 20 40 38 41